



Question en vue d'un divorce

Par **Roonin1**, le **12/07/2012** à **17:59**

Bonjour,

Je suis marié depuis 19 ans, nous avons 5 enfants.

Je reviens d'expatriation après 1 an et demi à l'étranger.

Il y a 4 ans (j'avais fait une main courante au commissariat en donnant l'adresse de mes parents) j'ai déjà failli divorcer mais ma femme m'avait convaincu qu'elle ferait des efforts, ce qui a duré un temps puis elle est redevenue comme avant.

Elle boit énormément d'alcool

Elle est de caractère totalement impossible

Elle est violente avec les enfants

.../...

Bien entendu elle ne veut pas divorcer

Moi je le veux car je n'en peux plus, mes questions sont donc :

Dois-je repasser au commissariat refaire une main courante pour donner ma nouvelle adresse ?

Puis-je prendre un appartement car je ne peux pas vivre sous le même toit ?

Est-ce que dès que la procédure de divorce est lancée, je peux reprendre une vie "normale" avoir une petite amie ?

Merci d'avance pour vos conseils

Cordialement

Par **youris**, le **12/07/2012** à **18:32**

bjr,

une main courante ne sert à rien, il faut déposer plainte si vous estimez qu'il y a une infraction au code pénal.

Tant que le divorce n'est pas transcrit sur les registres d'état civil le mariage existe toujours et les droits et obligations des époux subsistent.

Donc je vous conseille de voir un avocat spécialisé pour commencer une procédure de divorce, au cours de la procédure vous pourrez demander à ne plus résider sous le même toit que votre épouse et il faudra régler les problèmes des enfants.

cdt